

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Étaient présents : M. HUREL Jean, M. CHESNEAU Claude, Mme ROMAIN Mireille, M. ROUVRE Claude, Mme DEVALLEE Pascale (pouvoir de Mme Florence LEZEAU), M. MAZET Franck, M. BLATEAU Jackie, M. THOMAZO Joël, Mme FERRAND Claude, M. KNEUBUHLER Philippe (arrivé à 20h30), Mme HUBERT Patricia, M. SORNAIS Didier, Mme BONZON Marie-Claude (pouvoir de M. Eric HALLAY), Mme ROBICHON Blandine (pouvoir de Mme Muriel DUFRESNE), M. LEBREC Michel, M. CHÊNE Eric, Mme BOUTELOUP Laure, Mme PETRUS Ingrid, M. BONZON Sébastien (arrivé à 20h30).

Absents excusés : Mme Florence LEZEAU, M. HALLAY Eric, Mme DUFRESNE Muriel

Absent non excusé : Mme HERBÉ Béatrice.

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel LEBREC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

ॐ ॐ ॐ ॐ ॐ

Approbation du précédent procès-verbal : aucune observation n'étant émise, le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ॐ ॐ ॐ ॐ ॐ

COMMISSION URBANISME du 4 septembre 2015 :

Mr MAZET, rapporteur, donne connaissance de tous les documents d'urbanisme délivrés depuis le dernier conseil municipal (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et autorisation de travaux)

COMMISSION ANIMATION du 3 Septembre 2015 :

Mme ROMAIN, rapporteur, soumet toutes les suggestions émises par la Commission, à savoir :

- création d'une piste skate board,
- construction d'un chalet en bois qui peut être utilisé par la Pétanque, le Run et Bike
- ou organiser une guinguette.

Il est suggéré également de faire un lieu d'accueil pour les enfants de 10 à 16 ans.

La commission demande que des bancs soient installés autour du terrain de boules ainsi que des poubelles. Un agrandissement des terrains est également souhaité.

La commission suggère d'organiser un « 31 Décembre » à la Salle des Fêtes de Vernou-sur-Brenne

Mme ROMAIN donne le bilan du 14 Juillet : 126 plateaux ont été servis le midi et 175 pour le repas du soir. Le bénéfice au profit de l'Association Municipale est de 1 128€.

Elle rappelle également que l'adhésion à l'association municipale est de 10 € par an.

Pour le carnaval de 2016, la commission Animation recherche une banda et est en attente de 5 devis.

Pour le **Téléthon**, Mme ROMAIN détaille le programme envisagé :

- vendredi soir : Modern Jazz – salle des fêtes
- samedi après-midi : Concours de belote avec les aînés
- samedi soir : Soirée sport au Gymnase
- dimanche : Vernou en fêtes : vide-poussettes et bourse aux jouets
- une marche est prévue entre Chancay et Vernou.

↪ Petit Rappel : **ARBRE DE NOEL : le 20 DECEMBRE 2015 à 15 heures**

COMMISSION SCOLAIRE :

Mme DEVALLEE, rapporteur, évoque les effectifs de la rentrée : 52 enfants à l'école maternelle du bourg, 100 enfants à l'école primaire et 52 enfants à l'école de Cousse.

Elle donne un compte-rendu de la réunion du 3 septembre regroupant les parents d'élèves, les intervenants communaux, les intervenants extérieurs et la commission scolaire. Elle rappelle que les TAP ont lieu sur un créneau d'1h30 et que de nouvelles activités ont été mises en place (notamment activités sportives)

Elle informe également que l'aide de l'Etat sollicitée pour les TAP a été demandée (somme à percevoir pour l'année scolaire 2015 /2016 : 14 000 €)

Mme DEVALLEE fait remarquer que les Associations Sportives bénéficient de l'effet TAP par plus d'inscriptions d'où le problème d'occupation des salles.

COMMISSION COMMUNICATION :

- ✓ **VERNOU INFOS** : Madame FERRAND, rapporteur, fait le point sur la conception de Vernou Infos
- ✓ **VIVRE A VERNOU 2016** : le bulletin est en cours et devra être terminé fin novembre 2015 La distribution se fera entre Noël et Jour de l'An. Il est fait appel aux associations pour la rédaction de leurs textes.

58 - 2015 : DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire explique que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer en tout ou partie et pour la durée de son mandat un certain nombre de ses attributions.

Monsieur le Maire explique que cette délégation a pour but de faciliter la bonne marche de l'Administration Municipale, notamment en raccourcissant les délais qui seraient imposés par la convocation d'un Conseil Municipal et la prise des délibérations.

Il faut savoir qu'une délibération a déjà été prise le 26 mai 2014 portant sur plusieurs délégations.

Il convient d'en rajouter une et plus particulièrement celle d'autoriser à vendre des biens jusqu'à 4 600 €, justifiée dans la succession de Mme Joubert dans le cadre de la vente des objets et meubles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'autoriser à Mr le Maire** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- **de prendre acte** que cette délibération est à tout moment révoicable,
- **de prendre acte** que le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délibération.

59 - 2015 : ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE LA VOITURE DEPENDANT DE LA SUCCESSION DE MME JOUBERT.

Monsieur le Maire informe que la voiture (marque Toyota Starlet) faisant partie du legs de Mme Joubert a été vendue à Mme COSSET Aurélie, domiciliée à Vouvray 37210 – 7 avenue Maginot pour la somme de 1 500 €.

Cette somme a été versée sur le compte de la Commune de Vernou-sur-Brenne le 2 octobre 2013 au compte n° 758.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **valide** l'encaissement de 1 500 € sur le budget de la commune de Vernou-sur-Brenne au compte n° 758,
- **prend acte** que l'encaissement des 1 500 € a été fait le 21 octobre 2013.

60 - 2015 : ENCAISSEMENT DE LA VENTE DES PIECES D'OR ET AUTRES PIECES

Monsieur le Maire informe que des pièces d'or et autres pièces en argent dépendant de la succession de Mme JOUBERT ont été vendues au « Comptoir d'achat – CTO – 18 rue Marceau à TOURS pour la somme de 807,47 €.

Cette somme a été versée le 7 février 2014 sur le Budget du CCAS au compte n° 7713.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **valide** l'encaissement de 807,47 € sur le budget du C.C.A.S. au compte n° 7713,
- **prend acte** que cet encaissement a été fait le 7 février 2014.

61 - 2015 : ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE MEUBLES ET OBJETS DEPENDANTS DE LA SUCCESSION JOUBERT

Monsieur le Maire informe que divers meubles et objets tels que vaisselles, bibelots et autres objets faisant partie de la maison de Mme Joubert ont été vendus pour un montant de 1 446,69 € à savoir 1 321,69 € en espèces et 125 € en chèques.

La dite somme a été versée le 23 septembre 2013 sur le Budget du CCAS au compte n° 7713.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **valide** l'encaissement de 1 446,69 € sur le budget du C.C.A.S. au compte n° 7713,
- **prend acte** que cet encaissement a été fait le 23 septembre 2013.

62 - 2015 : MISE EN VENTE DES TABLEAUX - SUCCESSION JOUBERT

Monsieur le Maire informe que 17 tableaux dépendant de la succession de Mme Joubert ont été mis en dépôt vente chez Monsieur Jean-Paul ORCEL - tableaux anciens avec les estimations suivantes :

1. « Maison sur la falaise »	840,00 €
2. « Ma mère à Ribagnac »	840,00 €
3. « Le pont, la colline et les pêcheurs »	1 050,00 €
4. « La rivière en sous-bois »	910,00 €
5. « La ferme des places »	1 050,00 €
6. « Montlouis 1927 »	840,00 €
7. « Paysage de la Creuse » pastel	490,00 €
8. « Paysage aux ruines »	1 750,00 €
9. « Bord de mer » aquarelle	350,00 €
10. « Le bouc et la brebis »	700,00 €
11. « La Petite danseuse » dessin	280,00 €
12. « Scène de chasse » gravure	70,00 €
13. « Marine anonyme »	35,00 €
14. « Baigneuses » signé Kendo ou Kenio	70,00 €
15. « Laryngologiste » eau forte	56,00 €
16. « de l'Hôtel du Louvre »	estimé entre 6 000 € et 10 000 € – gardé par la commune
17. « Chemin animé en été »	estimé entre 3 500 € et 4 000 € – gardé par la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **valide** la mise en dépôt-vente des 15 tableaux ci-dessus désignés chez Mr. ORCEL, Antiquaire à Vouvray,
- **valide** l'estimation proposée de ces 15 tableaux,
- **autorise** Mr. le Maire à vendre les 15 premiers tableaux aux prix estimés,
- **délègue** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents.

63 - 2015 : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE TERRASSE « PIZZA ARENA »

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'Etablissement « Pizza Arena » de Vernou-sur-Brenne sollicitant l'emplacement d'une petite terrasse accueillante sur le trottoir au 3 rue Lucien Arnoult.

Il convient donc de compléter la délibération n° 82 du 5 décembre 2014 et de proposer le tarif de 68 € par an soit 34 € du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions et 1 contre :

- **valide** la demande d'occupation du domaine public demandée par l'établissement « Pizza Arena » de Vernou-sur-Brenne,
- **valide** la somme de 34 € au titre de l'occupation de l'espace public (trottoir) pour une terrasse au 3 rue Lucien Arnoult,
- **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents.

64 - 2015 : ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie par le Trésorier pour admettre en non valeurs une dette de la Sté Barbe Bleue dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière de ce dernier.

Monsieur le Maire précise que cette dette s'élève à la somme de 70,70 €, somme restant due en règlement de la location de la salle Balzac pour une vente de vêtements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'admettre en non-valeur la somme de 70,70 € sur le Budget 2015

65 - 2015 : ADHESION AU SYNDICAT DE LA BRENNÉ DE LA COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES MOTETS

Monsieur le Maire informe que le Syndicat de la Brenne a accepté l'adhésion de la commune de Saint Nicolas des Motets (Indre-et-Loire).

Il rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se prononcer sur l'adhésion d'une commune et sur le retrait d'une autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **est favorable** à l'adhésion de la commune de Saint Nicolas des Motets au sein du Syndicat de la Brenne,

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

66 - 2015 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE DE REPOS

Monsieur le Maire fait part d'un projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de repos dans l'enceinte du Groupe Scolaire Roger Lecotté destiné aux enfants de l'Ecole Maternelle et Primaire du Bourg et aux enfants de l'Ecole de Cousse lorsque celle-ci sera transférée.

Le montant estimatif du projet, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études s'élève à 850 000,00 € HT auquel il y a lieu d'ajouter 76 500 € (honoraires Architecte) + frais de coordinateur et des missions techniques non encore chiffrées.

Après avoir entendu le rapport, il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité :

- **de solliciter une subvention** au taux maximum auprès de :
 - ✓ Mme la Députée au titre de la réserve parlementaire 2015,
 - ✓ Messieurs et Madame les Sénateurs d'Indre-et-Loire,
 - ✓ Mr. le Président du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Pays et au titre des Fonds Européens
 - ✓ Mr. le Président du Conseil Départemental et auprès de Mme DEVALLEE Pascale, Conseillère Départementale,
 - ✓ Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales 37.
- **d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**

67 - 2015 : DEMANDES D'ÉVALUATION AUPRES DU SERVICE DES DOMAINES POUR LE TERRAIN SITUE DERRIERE LA POSTE

Monsieur le Maire informe du projet de vendre un terrain cadastré section AM 168 pour une superficie de 558 m² situé dans le centre bourg de Vernou à proximité de l'église.

Il rappelle, qu'en application des dispositions des articles L 1311-9 à L 1311-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il incombe au vendeur de requérir préalablement l'avis des Services des Domaines pour évaluer cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **décide de solliciter** l'avis du Service des Domaines pour évaluer l'immeuble ci-dessus désigné en vue de le vendre,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

68 - 2015 : DON DE MEUBLES A « EMMAÜS » D'AMBOISE

Monsieur le Maire informe que la salle à manger dépendant de la succession de Mme Joubert, comprenant 6 chaises en bois, 1 table et un buffet, est toujours stockée dans une pièce du « Mesnil » ;

M. le Maire propose que ces meubles soient donnés à l'Association « Emmaüs » d'Amboise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **approuve** le don à l'association « Emmaüs » d'Amboise des meubles ci-dessus désignés,
- ✓ **délègue** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

69 - 2015 : ENCAISSEMENT CHEQUE SUITE A LA VENTE DE DEUX TABLEAUX – SUCCESSION JOUBERT

Monsieur le Maire informe que deux tableaux dépendant de la succession Joubert ont été vendus par Mr. ORCEL, Antiquaire et Expert à Vouvray.

Ces deux tableaux intitulés :

- « *Ma mère à Ribagnac* » *estimé à 840 €*
- *et « Paysages aux ruines » estimé à 1 750 €*

ont été vendus suivant leurs estimations faites par Mr. ORCEL.

Monsieur le Maire propose d'encaisser le chèque de 2 590 € sur le Budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **approuve** l'encaissement d'un chèque de 2 590 € sur le Budget Communal de Vernou
- ✓ **délègue** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents facilitant l'encaissement de ce chèque.

70 - 2015 : ALIENATION D'UN CHEMIN SITUE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VOIE PUBLIQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter l'implantation d'une habitation sur la parcelle cadastrée section AC n° 85, il est constaté que l'impasse de l'Officialité, cadastrée section AC n° 118, est toujours classée dans le domaine privé communal et qu'il convient de la déclasser pour être incluse dans la voirie communale publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **accepte** de déclasser la voie de l'Impasse de l'Officialité, actuellement dans le domaine privé communal, pour l'inclure dans la voie publique communale,
- ✓ **autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce déclassement.

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de M. le Trésorier de Vouvray, il est demandé d'établir un contrat de travaux entre la Commune de Vernou-sur-Brenne et la Sarl DANO T.P.

M. le Maire propose que les conditions financières restent identiques à celles appliquées depuis le mois de juin 2013, date de la dernière tarification du forfait.

Il propose également que le contrat soit conclu pour une période d'un an à compter de ce jour (14 septembre 2015) renouvelable par reconduction expresse annuelle.

Il propose également que toute modification du contrat fasse l'objet d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **accepte** d'établir un contrat de travaux avec la SARL DANO T.P.,
- ✓ **confirme** les conditions financières appliquées depuis 2013,
- ✓ **approuve** que ce contrat soit conclu pour une période d'un an renouvelable par reconduction annuelle expresse,
- ✓ **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

ॐॐॐॐॐॐॐ

QUESTIONS DIVERSES

- La DDT sollicite une copie des conventions avec les viticulteurs concernant le rejet des effluents viticoles dans la station d'épuration (viticulteurs de la rue Neuve).
- Mme ROBICHON demande des ralentisseurs dans la rue de Château-Renault. Mr le Maire répond, qu'actuellement, il ne peut répondre favorablement et qu'il y a suffisamment de ralentisseurs sur la commune de Vernou-sur-Brenne.
- Mr BONZON Sébastien informe que Mr BALIN, propriétaire du Château de Jallanges demande l'éclairage public autour du Château. Mr HUREL répond qu'il ne peut le faire pour raisons budgétaires. Le dossier sera réétudié l'année prochaine.

ॐॐॐॐॐॐॐ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Prochains conseils municipaux : le 9 Novembre et 14 Décembre 2015